

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

### **Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 3 août 2020 par voie téléphonique.**

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 août 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - Délégation de sorties
  - Demande de paiement – travaux aqueduc et égout – bloc sanitaire
  - Vente – lot 1475-P
  - Avis de motion et dépôt projet de règlement concernant les limites de vitesse
  - Avis de motion et dépôt projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution des travaux de la vidange et de la disposition des boues des étangs aérés
  - Dérogation mineure – 6070 7<sup>e</sup> Rue du Domaine-du-Lac
  - Permis de rénovation (PIIA) – 671-675 rue Principale
  - Demande d'appui de Raphaël Côté (CPTAQ)

- Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- Projet – prolongement de la rue Industrielle
- Mandat Englobe Corp. – contrôle qualitatif des matériaux
- Mandat Englobe Corp. – évaluation des aires de protection des sources d'eau
- Mandat – entrepreneur en forage – puits d'observation

- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

**2020-08-205 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-206 Intersersion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-207 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au [info@stferdinand.ca](mailto:info@stferdinand.ca) avant 16 h le lundi 3 août 2020.

Aucune question n'a été reçue.

**2020-08-208 Demande de paiement – travaux aqueduc et égout – bloc sanitaire**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la demande de paiement no 2 de Sintra inc. (Division Mauricie/Centre-du-Québec) au montant de 24 440.81 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'aqueduc et d'égout pour le bloc sanitaire du Parc Versant du Lac. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-209 Vente – lot 1475-P**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Faucher Sport Marine inc. une partie du lot numéro 1475 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford tel que décrit dans la description technique préparée par Tony Fournier arpenteur-géomètre en date du 17 juillet 2020;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 8 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par la municipalité de Saint-Ferdinand;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

Madame Clémence Nadeau, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les limites de vitesse.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 531 490 \$ ET UN EMPRUNT DE 490 690 \$ POUR LES TRAVAUX DE LA VIDANGE ET DE LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Madame Clémence Nadeau, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-214 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution des travaux de la vidange et de la disposition des boues des étangs aérés.
- dépose le projet du règlement numéro 2020-214 intitulé Règlement décrétant une dépense de 531 490 \$ et un emprunt de 490 690 \$ pour les travaux de la vidange et de la disposition des boues des étangs aérés.

2020-08-210

**Dérogation mineure - 6070, 7<sup>e</sup> Rue du Domaine-du-Lac**

Attendu que David Provencher et Peggy Dubuc ont déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché plus haut que la résidence (1 étage) mais moins haut que la hauteur maximale permise, soit 7,2 mètres et pour autoriser une marge arrière de 1 mètre normalement prescrite à 2 mètres localisé au 6070, 7<sup>e</sup> Rue du Domaine-du-Lac sur les lots nos 619A-26 et 619A-83, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 16 juillet 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par David Provencher et Peggy Dubuc et localisée au 6070, 7<sup>e</sup> Rue du Domaine-du-Lac sur les lots numéros 619A-26 et 619A-83, canton d'Halifax, soit acceptée pour la construction d'un garage détaché d'une hauteur hors tout maximale de 7,11 mètres avec une marge arrière de 1 mètre à la condition que le mur arrière n'ait aucune ouverture. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-211**

**Demande de permis de rénovation - 671-675 rue Principale (PIIA)**

Attendu que Yvon Henri et Réjean Henri ont déposé une demande de permis de rénovation pour remplacer le revêtement extérieur du garage localisé au 671-675 rue Principale sur le lot 337-35, canton d'Halifax;

Attendu que ledit garage est situé dans la zone R/C-5;

Attendu que la zone R/C-5 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que ledit garage n'a pas de valeur patrimoniale;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Yvon Henri et Réjean Henri et localisée au 671-675 rue Principale sur le lot 337-35, canton d'Halifax, soit acceptée pour le remplacement du revêtement extérieur du garage. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-212**

**Demande d'appui de Raphaël Côté (CPTAQ)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'aliéner deux lots d'une superficie équivalente de 30,35 hectares chacun pour une partie des lots 34 et 35, rang 1 du cadastre du Canton d'Halifax circonscription foncière de Thetford appartenant à Clermont Côté;

Attendu que la finalité de cette transaction ne change rien à la situation des propriétés qui continueront d'être utilisées pour des fins acéricoles;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du

territoire agricole du Québec, la demande de Raphaël et Jérémie Côté pour l'aliénation de deux lots d'une superficie de 30,35 hectares chacun pour une partie des lots 34 et 35, rang 1 du cadastre du Canton d'Halifax circonscription foncière de Thetford appartenant à Clermont Côté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-08-213

**Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2019, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 25 249.86 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand entend réaliser les travaux suivants :

- Nettoyage de fossés ou reprofilage sur le rang 5 Centre, le rang 2 Sud et la route Tanguay
- Remplacement de ponceaux transversaux sur le rang 5 Nord et la route Simoneau.

Que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-08-214

**Projet - prolongement de la rue Industrielle**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand possède des terrains à vendre sur les lots 525-1-2-2, 525-1-2-3, 525-1-6, canton d'Halifax;

Attendu que la municipalité a vendu le lot 525-1-2-7, canton d'Halifax;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger la rue Industrielle pour rendre accessible lesdits terrains;

Attendu qu'il y a lieu de demander le prolongement de réseau aérien à Hydro-Québec et aux compagnies de télécommunications;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand est favorable à la réalisation du projet de prolongement de la rue Industrielle portant le numéro de lot 525-1-2-4, canton d'Halifax et en informe Hydro-Québec et les compagnies de télécommunications concernées. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-215 Mandat Englobe Corp. - contrôle qualitatif des matériaux**

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de retenir les services de Englobe Corp. pour les besoins en contrôle qualitatif des matériaux pour la construction du bâtiment sanitaire au Parc Versant du Lac au montant de 5 164.80 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services 2020-P024-0373 du 22 juillet 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-216 Offre de services - analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable - sources d'eau de surface**

Considérant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui impose aux responsables des prélèvements d'eau visés de réaliser une analyse de vulnérabilité de leurs sites de prélèvement d'eau potable;

Considérant que la municipalité a déjà donné le mandat à Englobe Corp. pour l'étude des puits et sources à drains horizontaux pour l'alimentation en eau souterraine;

Considérant qu'il est requis d'évaluer les aires de protection des sources d'eau de surface également;

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de retenir l'offre de services de Englobe Corp. no 2020-P153-0304 au montant de 15 550 \$ (taxes en sus) pour l'évaluation des aires de protection des sources d'eau de surface dans le cadre de l'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-08-217 Entrepreneur en forage - puits d'observation**

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager des puits d'observation pour réaliser l'évaluation des aires de protection des sources d'eau de surface;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de mandater un entrepreneur en forage pour la construction de forages aménagés en puits d'observation pour un montant évalué à ± 10 000 \$ par Englobe Corp. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Il n'y a pas de 2<sup>e</sup> période de questions.

**2020-08-218 Présentation des comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de juillet 2020 tels que présentés pour

un montant de 469 426.10 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-08-219

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 28. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.